



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LA REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL
du Mercredi 25 février 2009
A Toulouse - Immeuble le Belvédère**

PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU PRESIDENT

L'an deux mille neuf, le vingt cinq février à seize heures, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Georges BEYNEY, doyen d'âge, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
BENYAHIA Daniel BEYNEY Georges BOUDOU Dany BRIANCON François BRISSENET Jean-Louis CARASSOU Stéphane CARREIRAS Joël CASSIGNOL Jean-Louis COHEN Pierre COQUART Dominique CROQUETTE Martine CUJIVES Romain DESCLAUX Edmond DUHAMEL Thierry GARRIC Amapola	GERMAIN Louis GOIRAND Philippe GRIMAUD Robert LOZANO Guy MATEOS Henri MERONO Claude MONTAGNER Guy MORIN Etienne RAYNAL Claude SANCHEZ Francis SUSIGAN Alain SYLVESTRE Arlette VALADIER Jean-Charles ZINA-RAGGOUA Zohra
SICOVAL	
DUCERT Claude REME Jean-Michel AREVALO Henri FAIVRE Claudia	FOURNIER Denis VALETTE François-Régis COHEN Jacques (non votant)
MURETAIN	
COLL Jean-Louis SUAUD Thierry	DADOU Gilles DUFOUR Claude
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	MIRC Stéphane
AXE SUD	
COMMENGE Jean-Claude	AUBERT Alain
COTEAUX BELLEVUE	
FEDOU Maxime	
HERS ET GARONNE	
FRANCHINI Paul	
COLLEGE DES COMMUNES	
FONTES André MOYET Jean-Louis	SAINTE-MARIE Alain

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BELAUBRE Elisabeth, représentée par M. AREVALO
BELLOUBET Nicole, représentée par M. MORIN
CARLES Joseph, représenté par M. GERMAIN
CARNEIRO Grégoire, représenté par M. SUSIGAN
CHARLES Danielle, représentée par M. GOIRAND
FABRE Jean-Michel, représenté par M. BENYAHIA
GUERIN Philippe, représenté par M. DESCLAUX
LANGÉ Régine, représentée par M. BRIANCON
MARCIEL Alexandre, représenté par M. MATEOS
MARQUIE Bernard, représenté par Mme CROQUETTE
MAURICE Antoine, représenté par M. VALADIER
SIMON Michel, représenté par M. LOZANO
TOUCHEFEU Claude, représenté par M. CARREIRAS
ESCOULA Louis, représenté par M. ALEGRE
SAVIGNY Thierry, représenté par M. FEDOU

Délégués titulaires excusés

De FALETANS Gilles
DUPLANTE Pierre, suppléé par M. SAINTE-MARIE
GUILLOT René
GUTH Catherine
MANDEMENT André
PARDILLOS José, suppléé par M. DADOU
PY Dominique
SOTTIL Alain, suppléé par M. DUFOUR

Délégués suppléants excusés

BERAIL Bernard	GRIMBERT Georges
BOURG Jean-Claude	GUEGAN Raymond
CASETA Jean-Baptiste	LAVIGNE Christian
CASSAGNE Jean-Claude	MICHEL Frances
CHAMBENOIT Yves	MIGUEL Henri
DAUVEL Philippe	MOGICATO Bruno
ESPIC Xavier	MORINEAU Christine
FERRE Christian	RIEUNAU GUY
GEIL-GOMEZ Sabine	SERNIGUET Hervé
GIL Danielle	

Après l'installation du Comité Syndical,
La séance a été ouverte sous la présidence de M. Georges BEYNEY, doyen d'âge.

Le Comité a choisi pour Secrétaire, M. Romain CUJIVES.

ELECTION DU PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Le Président de séance, après avoir donné lecture des dispositions du Code Général des collectivités territoriales, relatives à l'élection du Président, a invité le Comité à procéder au scrutin à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés, à l'élection d'un Président.

Chaque délégué, à l'appel de son nom a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

Ont été désignés comme scrutateurs :
M. Louis GERMAIN et M. Etienne MORIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62
- A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 3
- RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés : 59

Majorité absolue : 30

M Pierre COHEN a obtenu 59 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. Pierre COHEN est proclamé Président et a été installé.

Et ont signé les membres présents.

Reçu à la Préfecture de la Haute Garonne le 3 mars 2009

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

**Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,**

Pierre COHEN